

Chapitre 11

QCM

- 1. B.** Cette charge permet d'obtenir un résultat comptable le plus proche possible de la réalité économique.
- 2. A.** La date d'entrée de l'immobilisation correspond à la date de mise en service (avant la mise en service le bien est constaté en immobilisation en cours).
- 3. B.** La prise en compte d'une valeur résiduelle dépend, en particulier, de la politique de gestion des immobilisations corporelles (durée d'utilisation, volonté de les revendre ou non après utilisation).
- 4. A.** Le remboursement d'assurance est considéré comme un prix de vente.
- 5. C.** L'amortissement dérogatoire est comptabilisé si la valeur résiduelle est supérieure à au montant de l'option d'achat. Les deux autres réponses sont complètement erronées.
- 6. A. ET B.** L'amortissement dérogatoire est comptabilisé si l'amortissement fiscal est plus élevé que l'amortissement économique (amortissement comptable).
- 7. B. ET C.** Le principe de prudence impose de comptabiliser toute perte probable, une dépréciation correspond à une perte de valeur réversible qui doit être comptabilisée.
- 8. A.** La dotation à la dépréciation est comptabilisée de façon distincte de la dotation aux amortissements.
- 9. B.** Une cession d'immobilisation n'est pas une opération d'exploitation courante.
- 10. A ET C.** Toutes ces informations sont nécessaires pour mesurer l'effort d'investissement de l'entreprise et sa politique de gestion des immobilisations ainsi que les engagements qui auront un impact sur les exercices ultérieurs (crédit-bail), dans la mesure où elles sont significatives. Les tableaux de variations sont toujours considérés comme significatifs.
- 11. C.** L'amortissement, traduisant l'utilisation d'une immobilisation, est calculé jusqu'au jour de la cession, soit 198 jours. Dotation de l'exercice N : $90\,000 / 6 \times 198/360 = 8\,250 \text{ €}$
- 12. B.** Quand une immobilisation mise au rebut avant la fin de la durée d'utilisation prévue, un amortissement exceptionnel est constaté. Il correspond à une régularisation des amortissements qui auraient été constatés si le mobilier avait été utilisé conformément aux prévisions.
- 13. C.** En cas de changement de durée d'utilisation, la dotation aux amortissements est calculée sur la valeur nette comptable à la date du changement. VNC : $150\,000 - 93\,750 = 56\,250 \text{ €}$ La durée totale d'amortissement est de $8 + 3 = 11$ ans ; il reste une durée de $11 - 5 = 6$ années. La dotation aux amortissements est de : $56\,250 / 6 = 9\,375 \text{ €}$
- 14. A.** Seront comptabilisés en charges de l'exercice N : la dépréciation de $84\,000 \text{ €}$ et la dotation aux amortissements calculée sur la valeur nette comptable dépréciée et sur la durée restant à amortir $(5\,250\,000 - 84\,000) / 30 = 172\,200 \text{ €}$ soit un total de $256\,200 \text{ €}$

CORRIGÉ

15. C. L'utilisation des locaux au-delà du bail n'est pas certain (le bail peut ne pas être reconduit). La durée d'utilisation doit être réduite à la durée du bail, par prudence.

Exercices

1. Amortissement en unité d'œuvre

1. Établissez le tableau d'amortissement de ce véhicule en linéaire.

Le taux d'amortissement est égal à : $100 / 4 = 25 \%$

La base d'amortissement est égale à : $26\ 000 - 8\ 000 = 18\ 000$

L'annuité d'amortissement est égale à $18\ 000 \times 25 \% = 4\ 500 \text{ €}$

La dotation aux amortissements du 1er exercice est de $4\ 500 \times 270/360 = 3\ 375 \text{ €}$

Plan d'amortissement en linéaire

	Val. brute	Base amort.	Dotation aux amort.	Amort. cumulés	VNC
N	26 000	18 000	3 375	3 375	22 625
N+1	26 000	18 000	4 500	7 875	18 125
N+2	26 000	18 000	4 500	12 375	13 625
N+3	26 000	18 000	4 500	16 875	9 125
N+4	26 000	18 000	1 125	18 000	8 000

2. Établissez le tableau d'amortissement de ce véhicule en unités d'œuvre.

Pour une capacité totale de 250 000 km, la dotation aux amortissements d'un km parcouru = $26\ 000 / 250\ 000 = 0,104 \text{ €}$

Le total du km prévu est de $20\ 000 + 32\ 000 + 28\ 000 + 34\ 000 + 6\ 000 = 120\ 000 \text{ km}$.

	Val. brute	Dotation aux amort.	Amort. cumulés	VNC
N	26 000	$20\ 000 \times 0,104 = 2\ 600$	2 600	23 400
N+1	26 000	$32\ 000 \times 0,104 = 3\ 744$	6 344	19 656
N+2	26 000	$28\ 000 \times 0,104 = 3\ 328$	9 672	16 328
N+3	26 000	$34\ 000 \times 0,104 = 4\ 160$	13 832	12 168
N+4	26 000	$6\ 000 \times 0,104 = 1\ 248$	15 080	10 920

CORRIGÉ

3. Analysez les résultats obtenus.

Dans cette situation, les dotations aux amortissements calculées suivant un kilométrage prévisionnel sont plus faibles que les dotations forfaitaires calculées suivant le mode linéaire. Ceci entraînera une augmentation du résultat.

Si ce véhicule est effectivement cédé 8 000 € en fin d'utilisation, il n'y aura ni moins-value, ni plus-value, si les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

La société constatera une moins-value de $10\,920 - 8\,000 = 1\,080$ € si le mode de calcul en unités d'œuvre est retenu.

La méthode des unités d'œuvre nécessite de faire des prévisions d'activités, ce qui n'est pas toujours aisé mais peut donner des résultats plus précis et une meilleure estimation de la rentabilité d'une activité.

2. Dotation aux amortissements et cession d'un matériel

1. Présentez le plan d'amortissement de ce matériel.

La base amortissable est égale à : $120\,000 - 16\,000 = 104\,000$.

La date de début d'amortissement est la date de mise en service, soit le 01/04/N.

La dotation aux amortissements de l'exercice N tient compte du prorata temporis. Ce matériel sera utilisé 9 mois : $104\,000/5 \times 9/12 = 15\,600$.

La VNC est calculée par différence entre la valeur brute et les amortissements cumulés.

Plan d'amortissement

	Val. brute	Base amort.	Dotation aux amort.	Amort. cumulés	VNC
N	120 000	104 000	15 600	15 600	104 400
N+1	120 000	104 000	20 800	36 400	83 600
N+2	120 000	104 000	20 800	57 200	62 800
N+3	120 000	104 000	20 800	78 000	42 000
N+4	120 000	104 000	20 800	98 800	21 200
N+5	120 000	104 000	5 200	104 000	16 000

CORRIGÉ

2. Suivant les deux hypothèses retenues, calculez la valeur nette comptable du matériel à la date de cession et déterminez la plus ou moins-value de cession.

Date de cession	01/02/N+5	01/07/N+5
Prix de vente	16 000	16 000
Valeur brute	120 000	120 000
Amort. cumulés	100 533	104 000 ⁽¹⁾
VNC	19 467	16 000
Plus-value ou moins-value	- 3 467	0

⁽¹⁾ 98 800 + 20 800/12.

Si la cession a lieu avant la fin de la durée d'utilisation prévue, la moins-value constatée correspond aux amortissements qui n'ont pas été comptabilisés. Si la cession a lieu à la date prévue ou après, la plus-value correspond au prix de cession (bien totalement amorti).

3. Enregistrez toutes les écritures relatives au matériel sur l'exercice N+5, dans l'hypothèse d'une cession le 01/02/N+5.

		01/02/N+5	
411	Client	19 200	
	775 Prix de cession		16 000
	4457 TVA collectée		3 200
Cession du matériel			
		01/02/N+5	
6812	Dotation aux amortissements	1 733	
	2815 Amortissement matériel industriel		1 733
Dotation aux amortissements de l'exercice (1 mois)			
		01/07/N+	

CORRIGÉ

		3		
675		VNC	19 467	
2815		Amortissement matériel industriel	100 533	
	215	Matériel industriel		120 000
		Sortie du matériel cédé		

3. Amortissement dérogatoire

1. Déterminez le taux d'amortissement fiscal à appliquer.

Le taux d'amortissement est égal au taux du linéaire multiplié par le coefficient : $20 \% \times 1,75 = 35 \%$.

2. Présentez le plan d'amortissement initial de ce matériel (les calculs sont arrondis à l'euro le plus proche).

Premier exercice

En dégressif, l'amortissement est calculé à partir de 1er jour de mois d'acquisition, soit le 1^{er} juin.

Dotation : $90\,000 \times 35 \% \times 7/12 = 18\,375$

En linéaire, l'amortissement est calculé à partir de la date de mise en service, soit le 22 juin.

Dotation : $90\,000 \times 20 \% \times 188/360 = 9\,400$

L'amortissement dégressif est calculé sur 5 exercices et l'amortissement linéaire sur 5 périodes de 12 mois, il est donc réparti sur 6 exercices.

L'amortissement calculé en dégressif doit être supérieur au linéaire calculé sur les derniers exercices. À défaut c'est le linéaire qui est comptabilisé

En N+3, l'amortissement dégressif est égal à : $30\,261 \times 35 \% = 10\,591,35$; arrondi à 10 591 €

L'amortissement linéaire sur les deux derniers exercices est égal à : $30\,261 / 2 = 15\,130,50$ €

La dotation aux amortissements fiscale est donc de 15 131 € en N+3 et 15 130 € en N+4.

En dégressif, la dotation est de : $30\,261 \times 37 \% \times 9/12 = 10\,591,5469$, arrondi à 10 591.

En linéaire, la dotation est de $90\,000 \times 20 \% \times 270/360 = 13\,500$.

CORRIGÉ

	VNC début ex.	Dotation en dégressif	Amort. cumulé	VNC fin ex.	Dotation en linéaire	Amort. dérogatoire
N	90 000	18 375	18 375	71 625	9 400	8 975
N+1	71 625	25 069	43 444	46 556	18 000	7 069
N+2	46 556	16 295	59 739	30 261	18 000	- 1 705
N+3	30 261	15 131	74 870	15 130	18 000	- 2 869
N+4		15 130	90 000	0	18 000	- 2 870
N+5					8 600	- 8 600
Total		90 000			90 000	0

3. Quelle est la valeur nette comptable de ce matériel à la date de cession ?

En N+3, la dotation aux amortissements est calculée sur 9 mois.

En dégressif, la dotation est de : $15\,131 \times 9/12 = 11\,348,25$, arrondi à 11 348 €

La valeur nette comptable est de : $30\,261 - 11\,348 = 18\,913$ €

4. Présentez l'écriture de sortie matériel à la date de cession.

À la date de cession le matériel et les amortissements et l'amortissement dérogatoire doivent être soldés. La VNC est constatée au compte 675.

En linéaire, la dotation est de $18\,000 \times 270/360 = 13\,500$.

Les amortissements cumulés s'élèvent à $9\,400 + (18\,000 \times 2) + 13\,500 = 58\,900$.

L'amortissement dérogatoire est repris à hauteur de : $11\,348 - 13\,500 = - 2\,152$.

Le compte d'amortissement dérogatoire présente un solde de : $8\,975 + 7\,069 - 1705 - 2\,152 = 12\,187$.

30/09/N+3			
675	VNC	18 913	
2815	Amortissement matériel industriel	58 900	
145	Amortissement dérogatoire	12 187	
	Matériel industriel		90 000
	Sortie du matériel cédé		
	215		

Cas de synthèse

Cas Meca

1. Présentez le plan d'amortissement de ce matériel.

Coût d'acquisition du matériel 120 000 €:

	Hypothèse 1	Hypothèse 2
Prix d'acquisition :	95 000	95 000
Frais de transport :	5 000	5 000
Frais d'installation :	12 000	12 000
Frais de réglage :	8 000	8 000
Frais de formation		6 000
Coût d'acquisition	120 000	126 000
Valeur résiduelle	16 000	16 000
Base d'amortissement	104 000	110 000

La date de début d'amortissement est la date de mise en service, soit le 01/04/N.

Plan d'amortissement

Hypothèse 1 - La dotation aux amortissements de l'exercice N tient compte du prorata temporis. Ce matériel sera utilisé 9 mois : $104\ 000/5 \times 9/12 = 15\ 600$.

La VNC est calculée par différence entre la valeur brute et les amortissements cumulés.

	Val. brute	Base amort.	Dotation aux amort.	Amort. cumulés	VNC
N	120 000	104 000	15 600	15 600	104 400
N+1	120 000	104 000	20 800	36 400	83 600
N+2	120 000	104 000	20 800	57 200	62 800
N+3	120 000	104 000	20 800	78 000	42 000
N+4	120 000	104 000	20 800	98 800	21 200
N+5	120 000	104 000	5 200	104 000	16 000

CORRIGÉ

Hypothèse 2 - La dotation aux amortissements de l'exercice N tient compte du *prorata temporis*. Ce matériel sera utilisé 9 mois : $110\,000/5 \times 9/12 = 16\,500$.

La VNC est calculée par différence entre la valeur brute et les amortissements cumulés.

	Val. brute	Base amort.	Dotation aux amort.	Amort. cumulés	VNC
N	126 000	110 000	16 500	16 500	109 500
N+1	126 000	110 000	22 000	38 500	87 500
N+2	126 000	110 000	22 000	60 500	65 500
N+3	126 000	110 000	22 000	82 500	43 500
N+4	126 000	110 000	22 000	104 500	21 500
N+5	126 000	110 000	5 500	110 000	16 000

2. Suivant les deux hypothèses retenues, calculez la valeur nette comptable du matériel à la date de cession et déterminez la plus ou moins-value de cession.

Hypothèse 1

Si la cession intervient le 01/02/N+5, le matériel n'est pas totalement amorti.

La dotation de l'exercice N+5 est de $20\,800 \times 1/12 = 1\,733,33$; arrondi à 1 733

Et les amortissements cumulés s'élèvent à $98\,800 + 1\,733 = 100\,533$ €

Si la cession intervient le 01/07/N+5, le matériel est complètement amorti.

Date de cession	01/02/N+5	01/07/N+5
Prix de vente	16 000	16 000
Valeur brute	120 000	120 000
Amort. cumulés	100 533	104 000
VNC	19 467	16 000
Plus-value ou moins-value	- 3 467	0

Si la cession a lieu avant la fin de la durée d'utilisation prévue, la moins-value constatée correspond aux amortissements qui n'ont pas été comptabilisés. Si la cession a lieu à la date prévue ou après, la plus-value correspond au prix de cession (bien totalement amorti).

CORRIGÉ

Hypothèse 2

Si la cession intervient le 01/02/N+5, le matériel n'est pas totalement amorti.

La dotation de l'exercice N+5 est de $22\ 000 \times 1/12 = 1\ 833,33$; arrondi à 1 833.

Et les amortissements cumulés s'élèvent à $104\ 500 + 1\ 833 = 106\ 333$ €

Si la cession intervient le 01/07/N+5, le matériel est complètement amorti.

Date de cession	01/02/N+5	01/07/N+5
Prix de vente	16 000	16 000
Valeur brute	126 000	126 000
Amort. cumulés	106 333	110 000
VNC	19 667	16 000
Plus-value ou moins-value	- 3 667	0

La situation est comparable à celle de la première hypothèse.

3. Enregistrez toutes les écritures relatives au matériel sur l'exercice N+5, dans l'hypothèse d'une cession le 01/02/N+5.

Hypothèse 1

		01/02/N+5		
411		Client	19 200	
	775	Prix de cession		16 000
	4457	TVA collectée		3 200
		Cession du matériel		
		01/02/N+5		
6812		Dotation aux amortissements	1 733	
	2815	Amortissement matériel industriel		1 733
		Dotation aux amortissements de l'exercice		
		01/02/N+5		
675		VNC	19 467	
	2815	Amortissement matériel industriel	100 533	
	215	Matériel industriel		120 000
		Sortie du matériel cédé		

CORRIGÉ

4. Présentez le plan d'amortissement du matériel modifié selon la nouvelle durée d'utilisation.

Le changement de durée est après 3 années d'utilisation : pas de changement de calcul des amortissements pour ces années.

La fin de l'amortissement prévue au 31/03/N+5 est reportée au 31/03/N+7.

Hypothèse 1

À compter du 01/01/N+4 :

- la base d'amortissement est $104\ 000 - 78\ 000 = 26\ 000$ € ;
- la durée d'amortissement résiduelle est de 3 ans et 3 mois, soit 3,25 années ;
- l'annuité d'amortissement est de $26\ 000/3,25 = 8\ 000$ € ;
- l'amortissement de l'exercice N+7 est de $8\ 000 \times 3/12 = 2\ 000$ €

Extrait du nouveau plan d'amortissement

	Valeur brute	Base amortissable	Dotation aux amortissements	Amortissements cumulés	VNC
N+3	120 000	104 000	20 800	78 000	42 000
N+4	120 000	26 000	8 000	86 000	34 000
N+5	120 000	26 000	8 000	94 000	26 000
N+6	120 000	26 000	8 000	102 000	18 000
N+7	120 000	26 000	2 000	104 000	16 000

Hypothèse 2

À compter du 01/01/N+4 :

- la base d'amortissement est $110\ 000 - 82\ 500 = 27\ 500$ € ;
- la durée d'amortissement résiduelle est de 3 ans et 3 mois, soit 3,25 années ;
- l'annuité d'amortissement est de $27\ 500/3,25 = 8\ 461,54$ €, arrondi à 8 462 € ;
- l'amortissement de l'exercice N+7 est de $8\ 462 \times 3/12 = 2\ 115$ €, arrondi à 2 114 €

CORRIGÉ

Extrait du nouveau plan d'amortissement

	Valeur brute	Base amortissable	Dotation aux amortissements	Amortissements cumulés	VNC
N+3	126 000	110 000	22 000	85 200	43 500
N+4	126 000	27 500	8 461	90 962	35 038
N+5	126 000	27 500	8 461	99 424	26 675
N+6	126 000	27 500	8 461	107 886	18 114
N+7	126 000	27 500	2 114	110 000	16 000